

Construction de bâtiments et travaux de maçonnerie générale - Franche-Comté

Entreprises incluses dans le rapport (2025/1560)

- AB COLOR
- AK CONSTRUCTION
- ALBIZZATI PERE ET FILS (ENTREPRISE)
- APEX CONSTRUCTION
- BARANZELLI - BRACONNIER
- BATIMENTS &PATRIMOINES
- BIGUENET
- BRACONNIER MARCEL
- BTP CASSARD FRANCIS ET FILS
- CAFIOT
- CANIOTTI PERE ET FILS
- CONSTRUCTIONS DE GIORGI
- COTTA (ENTREPRISE)
- DEMOLY
- FC 2 CONSTRUCTION
- FINN - BTP
- GAVIGNET BATIMENT
- GHENO A ET G (ENTREPRISE)
- GROUPE 1000
- IMAGINE VERT
- LACOSTE (ENTREPRISE)
- MOUGIN BTP (ENTREPRISE)
- ONTANI
- ORTELLI ET CIE
- PANICO
- PARIETTI (ENTREPRISE)
- PATEU ET ROBERT
- PERRIN
- PETIGNY CONSTRUCTION
- PETIOT ROMAIN
- RENOV'ECO
- RIVA (ENTREPRISE)
- S2S
- SCHENINI
- SME
- SONOBAT
- SP PISCINE
- TED
- TP3E TRAVAUX DE POSE DE RESEAUX ELECTRICITE GAZ EAU
- VALAXION

Construction de bâtiments et travaux de maçonnerie générale - Franche-Comté

Bon de commande (2025/1560)

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 40 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2026.

<input type="checkbox"/> support papier	225 € HT	
<input type="checkbox"/> support PDF	225 € HT	adresse e-mail impérative
<input type="checkbox"/> support clé USB	325 € HT	
<input type="checkbox"/> papier et clé USB	550 € 440 € HT	remise de 20%

Tampon ou signature

Société
A l'attention de
Adresse
CP et ville

A retourner à **La Loupe Financière** par courrier, par mail ou par fax – mail **LLF@LLF.FR** – fax +33 4 76 99 93 92

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus. Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamé ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [‡2]